

RCS : CLERMONT FERRAND

Code greffe : 6303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1988 B 00044

Numéro SIREN : 343 468 526

Nom ou dénomination : A PART

Ce dépôt a été enregistré le 22/05/2023 sous le numéro de dépôt 4116

SARL A PART

4, Rue Bonnabaud
63000 CLERMONT-FERRAND

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**Sur la transformation de la SARL A PART
En Société par Actions Simplifiée**

Articles L 224.3 et L 223.43 du code de commerce



SARL ARVERNE CONSEIL

Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Rhône

17 rue de Sarliève – Le Triangle - Centre d’Affaires du Zénith – 63800 COURNON
D’AUVERGNE

04.73.31.55.57 audit@arverneconseil.fr

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de Commissaire aux Comptes désigné en application des dispositions de l'article L 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de Commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L 224-3 du même code, par décision de l'associé unique en date du 14 avril 2023, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Les comptes annuels arrêtés au 31 janvier 2023 font apparaître :

- Un montant des capitaux propres égal à 374.657 € pour un capital de 7.622 € ;
- Un résultat bénéficiaire de 23.107 € ;
- Un endettement total de 51.797 € à rapprocher de l'actif circulant s'élevant à 145.545 €.
- Une trésorerie nette positive de 112.265 €.

MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Cournon d'Auvergne, le 17 mai 2023

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES et COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION



ARVERNE CONSEIL SARL

Représentée par Eric MAS